

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010 (20h30)

Etaient présents : MM. Gérard CROZIER, Maire, Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE.

Etaient excusées : MM. Guy VIGLIOCCO, Olivier MIGNERREY (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : M. Denis CORNILLON.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

Intervention de M. le Sous-Préfet de Die

M. le Maire a l'honneur et le plaisir d'accueillir en séance publique du Conseil municipal M. SIBILLEAU, Sous-Préfet de Die, qui a pu visiter la Commune quelques heures auparavant et rencontrer certains acteurs de la vie économique alleixoise. Le représentant de l'Etat a accepté l'invitation de M. le Maire et a choisi d'évoquer avec les conseillers ce soir, le contexte et la teneur des réformes engagées par le gouvernement s'agissant plus particulièrement de celles relatives à la Taxe professionnelle et aux des Collectivités territoriales.

Il rappelle avant tout que ces réformes sont à replacer dans un contexte global, puisque le gouvernement souhaite agir sur plusieurs volets simultanément. Les réformes touchent à la fois les institutions, la fiscalité et les compétences et ont pour but de maîtriser les dépenses publiques (moins dépenser, mais surtout mieux dépenser), alléger la dette publique, et permettre la croissance économique. La Taxe professionnelle qui a accompagné la décentralisation, était injuste ; elle taxait l'investissement productif. La réforme, sur ce point, vise à redonner aux entreprises une plus grande capacité à investir et à développer de l'emploi, tandis qu'un système de compensation a été mis en place pour garantir les ressources financières des collectivités.

D'une manière générale, le gouvernement prévoit une redistribution des taxes (taxe professionnelle, taxes foncières, taxe d'habitation) à travers un redécoupage du territoire et une redistribution des compétences, pour gagner en lisibilité, en cohérence et en efficacité. L'objectif est de trouver un nouvel équilibre fiscal qui n'entraînera pas de pression supplémentaire sur les ménages. L'Etat souhaite une organisation plus rationnelle, moins opportuniste. Tous les échelons de l'organisation administrative française sont impliqués. Le gouvernement renforce le couple Commune/Intercommunalité et le couple Département/Région. Lors des prochaines élections municipales par exemple, les conseillers appelés à représenter la Commune dans un établissement intercommunal seront clairement identifiés et donc élus au suffrage universel. La population élira en outre des conseillers « territoriaux » (27 pour la Drôme) à la place des conseillers généraux et conseillers régionaux actuels.

Toutes les réformes mises en œuvre ne vont pas l'une sans l'autre. Il est trop tôt pour en mesurer aujourd'hui les effets, mais M. le Sous-Préfet est confiant dans les objectifs réalistes qui ont été fixés. Il affirme d'ailleurs que la France, par sa politique de relance et de soutien à l'investissement, a pu d'une certaine manière, amortir les effets de la crise économique et financière actuelle, qui se sont révélés plus dramatiques dans d'autres pays européens.

M. le Maire conclue le débat et remercie M. le Sous-Préfet de sa présence et de sa disponibilité. Les conseillers ont apprécié les informations et précisions données sur l'action de l'Etat.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Bilan financier des travaux

M. le Maire rappelle la délibération en date du 20 juillet 2009 par laquelle le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés avec les neuf entreprises retenues pour réaliser les travaux, et ce pour un coût total de 606 616,68 € HT. Il rappelle aussi que suite à la liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Commerce à l'encontre de l'entreprise titulaire du lot 5 CARRELAGE/FAIENCE, il a relancé une nouvelle procédure de mise en concurrence en mars 2010 et retenu l'entreprise CARRELAGES D'ARNAUD, portant le coût de l'opération à 610 671,42 € HT.

L'exécution des travaux a été suivie attentivement par les élus et notamment par M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint et M. Albert PETIT, Président de la commission travaux. Le Maire indique tout d'abord que les choix et options retenus par le Conseil durant tout le chantier ont été approuvés et maîtrisés. L'enveloppe budgétaire est respectée. Néanmoins, le bilan doit être présenté et approuvé par lot même si globalement, les plus-values (+ 20 945 €) et les moins-values (- 20 983 €) s'équilibrent. Les avenants entraînant une augmentation du montant initial HT du lot, supérieure à 5%, sont ainsi présentés à l'assemblée. Le Maire ne pouvant faire valoir sa délégation au-delà de cette limite de 5%, demande aux membres du Conseil l'autorisation de les signer. Il ajoute que la Commission d'Appel d'Offres, réunie préalablement le 21 juin 2010 a rendu un avis favorable.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire, approuve à l'unanimité le bilan financier de l'opération et autorise le Maire à signer un avenant au marché contracté avec l'entreprise CHAVE (lot 3 Menuiserie : 79 881,00 € HT) pour un montant de 4 850 € HT, un avenant avec l'entreprise CARRELAGES D'ARNAUD (lot 5 Carrelage : 32 501,50 € HT) pour un montant de 1 901,39 € HT, un avenant avec l'entreprise VIGNAL (lot 6 Electricité : 78 500,00 € HT) pour un montant de 5 150,81 € HT, et un avenant avec l'entreprise JOO (Lot 7 Plomberie : 30 249,55 € HT) pour un montant de 5 311,28 € HT. Le Maire conclue en rappelant que ces plus-values sont compensées par des moins-values équivalentes qu'il n'est pas nécessaire de faire approuver expressément par le Conseil, et que le coût des travaux est finalement inférieur de 38 euros au coût attendu.

COMMUNE / SCI BELVI

Division en volume du passage voûté de la rue du Tuilier (déclassement et cession)

M. le Maire rappelle au Conseil qu'à l'occasion du projet de vente d'un appartement de l'immeuble cadastré AC 209, appartenant à la SCI BELVI, il est apparu qu'une partie de l'emprise de cet appartement était situé sur le passage voûté de la Rue du Tuilier, qui relève du domaine public communal. Cette construction existe depuis des temps immémoriaux. Le volume supérieur n'étant pas affecté à la circulation publique, il convient de régulariser la situation, et d'effectuer une division en volume, qui créera deux volumes : le volume 1 représentant le passage voûté, qui restera propriété communale, et le volume 2 représentant les deux étages supérieurs, qui seront propriété de la SCI BELVI, après déclassement du domaine public de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de constater la désaffectation du volume supérieur de du passage voûté, de prononcer son déclassement du domaine public, et d'autoriser le Maire à signer tout acte à intervenir en vue de procéder à la division en volume du passage voûté et de céder le volume supérieur à la SCI BELVI.

RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LA GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » a prévu l'obligation pour le Maire de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, donc avant le 30 juin. La collectivité ayant délégué son service d'eau et d'assainissement à VEOLIA Eau, il incombe au délégataire de fournir à la collectivité les informations et indicateurs exigés par le législateur. Le Maire présente les points essentiels du rapport 2009 dressé par VEOLIA Eau. Sur la qualité de l'eau, le Maire indique que les contrôles de qualité sont effectués selon les périodicités réglementaires par VEOLIA et l'Agence Régionale de Santé (ex DDASS) et que le prochain contrôle est prévu au deuxième semestre 2010. Concernant les tarifs, le prix au mètre-cube, fixé à 2,99 €/m³ en 2009, se situe dans les moyennes départementales et nationales. Le Maire ajoute que la campagne d'éradication des branchements en plomb lancée en 2009 va s'achever cette année et que la Commune travaille actuellement sur un projet de sécurisation de la ressource en eau. Soumis au vote de l'assemblée, le rapport est approuvé à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ALLEX-GRANE

Désignation d'un délégué au Comité syndical pour remplacer M. Christian BEHAGHEL

Suite à la démission de M. BEHAGHEL au 31 mai 2010, la Commune désigne un nouveau délégué titulaire pour siéger au Comité syndical. M. Bernard VINCENT, suppléant, devient titulaire, au côté de MM. Gérard CROZIER, Jean-François DURAND, Albert PETIT. M. Christian SIRON est désigné comme délégué suppléant, avec M. Denis CORNILLON.

PERSONNEL COMMUNAL

Prise en charge des dépenses liées aux départs en retraite

A l'occasion d'un départ en retraite, la Commune est amenée à offrir un cadeau à l'agent concerné. Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les communes à leurs agents quittant le service n'est pas suffisamment précis. Cet avantage peut être assimilé à une « rémunération accessoire », un « avantage en nature » ou encore une « libéralité ». Sur la demande du trésorier municipal, l'assemblée délibérante approuve expressément par délibération le choix de cadeaux offerts à Mme Josiane SYLVESTRE et à Mme Agnès BOFFARD lors de la cérémonie organisée en leur honneur en juin dernier.

DIVERS

• Intervention des adjoints et présidents de commissions

Mme Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, indique que la Municipalité a offert comme à l'accoutumée, les dictionnaires aux élèves de CM2 des écoles publique et privée, admis au collège. La fin d'année scolaire a été marquée par les fêtes des écoles. Mme BESSON fait part aussi des conclusions du dernier Conseil d'école qui a eu lieu le 22 juin. Les effectifs attendus en septembre sont importants et en hausse. Il a en outre été confirmé que trois jeux de cour ont été inscrits au budget communal 2010, de même que l'achat de trois ordinateurs portables. Les jeux ont été commandés et seront installés à la maternelle pendant les vacances d'été. Quant aux ordinateurs, un a déjà été livré en janvier, deux seront remis à l'école après la rentrée.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, a remis aux conseillers, par courrier électronique, le rapport d'activités 2009 de la Communauté de Communes du Val de Drôme. Il leur demande d'en prendre connaissance.

M. Jean-François DURAND, adjoint, est désigné référent communal ambroisie, pour répondre à la demande conjointe de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé. Une formation sera délivrée à tous les référents communaux au niveau intercommunal. M. DURAND est déjà très au fait de cette problématique sur le territoire, puisqu'il œuvre dans le milieu associatif depuis plus de dix ans. Il signale qu'il est possible d'accéder à un diaporama sur le sujet à partir du site Internet de la Commune : www.mairie-allex.com

• Permis de construire et déclarations préalables accordés depuis le 18 mars 2010

Dix permis de construire ont été accordés pour la construction de maisons, garages, entrepôt, abri voiture, abri piscine. Deux permis relatifs à un bâtiment artisanal et à une extension d'habitation existante ont été refusés. Vingt et une déclarations préalables ont été accordées pour la construction de piscines, murs de clôture, terrasse, abri voiture, abris de jardin, abri à bois, mais également pour un agrandissement d'habitation, pour la création d'ouvertures, pour la pose de panneaux photovoltaïques, pour la rénovation de façades, et pour une division parcellaire. Deux projets de piscine ont été refusés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h20.